

TRANSPORTS

Si cher canal Seine-Nord...

Coup dur pour le projet : on a appris mardi que le canal pourrait coûter un milliard d'euros de plus que prévu.

Il y a comme ça des silences qui ne disent rien de bon. Celui observé ce mercredi par l'ensemble des participants à la réunion qui a eu lieu mardi au ministère des transports, est même franchement inquiétant quand on sait l'empressement avec lequel les acteurs du projet Seine-Nord Europe, communiquent habituellement sur la moindre nouvelle concernant le dossier. Parfois aussi insignifiante soit-elle.

Rappelons qu'Alain Vidalies, le secrétaire d'État chargé des transports, accueillait ce jour-là les collectivités territoriales concernées par le projet. Objectif : débloquer enfin un dossier totalement en rade, une fois de plus.

RETOUR À LA CASE DÉPART ?

Est-ce parce qu'il y eut au bout du compte bien plus de sujets d'inquiétude que de bonnes nouvelles ? Si l'on en croit les échos, on aurait appris au cours de cette réunion que le projet coûtera finalement autour de 5,5 Mds €, soit un milliard de plus que ce qui était annoncé jusqu'ici.

Une vraie tuile à un moment où

plusieurs collectivités se font tirer l'oreille pour finaliser les engagements pris dans le cadre du protocole de financement. Ne parlons pas de l'Île-de-France qui a mieux, divisera par deux le montant promis. Mais du Nord, qui ne veut en aucun cas aller au-delà des 200 M € prévus et qui, du coup, refuse de signer un protocole prévoyant une augmentation de la contribution des collectivités si les coûts dérapent.

Or c'est bien ce qui semble se profiler. Le canal coûterait non plus 4,7 Mds €, mais entre 5,3 et 5,7 Mds €. Retour à la case départ ou presque, lorsque le gouvernement avait choisi pour sauver un projet au bord du naufrage, de confier une mission de reconfiguration au député du Nord Rémi Pavvros. On était alors sur un chiffre de plus de 7 milliards d'euros !

Une somme dont on n'est plus très loin aujourd'hui, surtout s'il faut rajouter aux 5,7 Mds € évoqués mardi, le montant de l'aménagement des plateformes multimodales. Viabilisation des terrains, raccordements routiers et ferro-



Verra-t-on un jour des péniches à gros gabarit aller de Dunkerque à Paris ? Un devrait être fixé rapidement sur la participation de l'Île-de-France au pro-

jet. Des infrastructures coûteuses que les collectivités prendront en charge en plus de leur participation au creusement du canal. Des collectivités largement exsangues à qui l'État pourrait donc demander un effort supplémentaire pour le milliard manquant. De quoi, au final, mettre le doigt dans l'engrenage infernal redouté par le Nord.

Contacté hier, Gérard Darmanin, vice-président LR du conseil régional en charge des transports a pourtant affiché la même foi in-

ébranlable dans le projet : « S'il n'y a pas eu d'annonce c'est parce que nous sommes convenus de nous retrouver le 28 novembre. On y verra plus clair alors sur le montant de la participation de l'Île-de-France et sur le coût total de l'ouvrage. VNF (NDLR : Voies navigables de France) retravaille le sujet cette semaine... »

On saura alors si le matelas de 500 M € réservé aux aléas de chantier est, oui ou non, d'ores et déjà englouti dans les surcoûts ■

PHILIPPE FLUCKIGHER

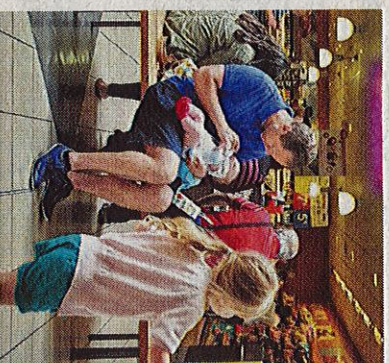
TRANSPORTS

Les aires d'autoroute renouvelées

PICAROLE Treize aires de services des 72 que compte le réseau autoroutier Sanef-Sap Normandie font l'objet d'un renouvellement de concessions qui sera officiel à la mi-janvier. Quatre des aires concernées, Assevillers Est et Ouest, Baie de Somme et Villers-Bretonneux, sont situées dans la Somme. Quatre autres se trouvent dans le département voisin du Pas-de-Calais. L'Aisne et l'Oise ne sont pas concernées. L'appel d'offres a été lancé il y a un an et demi et les nouveaux sous-concessionnaires, à la fois des exploitants de restaurants, boutiques et stations-service, seront connus début 2017.

DES CONCESSIONS DE 8 À 15 ANS

« Les aires d'autoroutes sont concédées de 8 à 15 ans. Il y a donc un roulement en permanence sur l'ensemble du réseau », explique Grégoire Domenech de la Sanef. De



Les aires d'Assevillers sont concernées.

nouvelles enseignes « de grande notoriété » signeront les 13 nouveaux contrats.

Le cahier des charges comprend des obligations fixées par l'État : des services assurés 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, un accès aux services sanitaires et de repos perma-

nent, et une présence physique constante. Les nouveaux contrats prévoient une accessibilité renforcée des personnes à mobilité réduite, des jeux pour enfants renouvelés, des espaces bus et poids lourds renforcés et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. L'enjeu économique et social est de taille puisque ces 13 aires de services concernent quelque 460 employés.

Selon une obligation du Code du travail, les personnels doivent être repris dans l'hypothèse d'un changement d'exploitant. Les aires de service feront l'objet d'un rajoutissement de leurs installations pour un investissement global de 65 M € de la part des sociétés d'autoroutes et des sous-concessionnaires. En 2017, un nouvel appel d'offres sera lancé et concernera sept autres aires de service pour la signature de contrats en 2018. ■ M.T.

En Image



CREIL

Nouveaux équipements : « Rien ne se fait en claquant des doigts », a-t-il ajouté, « car il faut e pour remonter le moral des policiers. Je souhaite que pour la fin premier semestre 2017, tous les policiers puissent avoir des matériels entièrement renouvelés », a demblée rappelés l'histoire de la place Be « Rien ne se fait en claquant des doigts », a-t-il ajouté, « car il faut e par la commande publique. » Les trois commissariats de l'Oise (Cr Compiègne et Beauvais) devraient bientôt percevoir 27 boucliers tiques souples, 54 gilets porte-plaques, 81 gilets pare-balles indi 27 véhicules sérigraphiés équipés d'un extincteur.